

Mise en place du suivi sanitaire des étudiants étrangers primo arrivants

Hors CEE, USA, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Corée du Sud et Japon.

Politique en faveur du suivi sanitaire des étudiants

Le suivi sanitaire des étudiants étrangers soumis à la visite médicale obligatoire OFII en vue de la validation de leur titre de séjour, a des objectifs de santé publique puisqu'elle permet de dépister, dans les universités françaises entre 159 et 317 cas de tuberculose- dont la moitié d'actives- chaque année. Depuis septembre 2016, le SSU a dépisté 4 cas de tuberculose qui ont donné lieu à 2 enquêtes de prophylaxie concernant 60 étudiants et 10 personnels.

« À partir du 1^{er} janvier 2017, les étudiants étrangers n'auront plus à passer de visite médicale à l'OFII Ils passeront une visite médicale dans l'établissement d'enseignement où ils sont inscrits. Ils ne devront plus présenter de certificat médical lors de la demande de titre de séjour. » (22 nov. 2016 - Direction de l'information légale et administrative du Premier ministre)

Cette visite a fait l'objet d'un avis du Haut Conseil de Santé Publique, le 06 mai 2015 qui recommande *« un rendez-vous santé dans les 4 mois après l'entrée sur le territoire, strictement soumis au secret médical, ayant pour objet la prévention, le dépistage, l'orientation et l'insertion dans le système de soins de droit commun. »*

Le SSU continuera à recevoir ces étudiants dans une démarche de dépistage notamment vis à vis de la tuberculose et dans un souci d'accès aux droits et aux soins.

Le repérage des étudiants

Ces étudiants seront repérés dans l'UCA et écoles associées des sites clermontois et des antennes, dans les écoles publiques ou privées partenaires et dans les CROUS.

Il appartient donc à l'Université, aux établissements associés et au CROUS d'afficher auprès des étudiants l'intérêt de cette visite médicale voire l'obligation de s'y soumettre. A partir de la rentrée scolaire 2017/2018, les scolarités pourront remettre lors de la remise de la carte d'étudiant, un document émanant de l'UCA, les encourageant fortement à être reçu en consultation médicale dans le cadre de l'accès aux soins et aux droits.

Le responsable informatique (Mr Didier Chabaud) conviendra avec le SSU des critères informatiques et des filtres nécessaires à l'extraction de la liste de **ces étudiants étrangers primo arrivants hors CEE, USA, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Corée du sud et Japon.**

Les éléments de requêtes pour ces étudiants nouvellement inscrits en 2016/2017 sont les suivants : nationalité (voir ci-dessus), nom, prénom, date de naissance, numéro SS, composante dont centre Fleura (63/43/15/03), adresse, mail personnel et universitaire, téléphone.

Ensuite ; l'UCA, (Audrey Chades) communiquera au SSU, tous les 15 jours ,sur fichier Excel, l'extraction de la liste des étudiants nouvellement inscrits à partir du 1/09/2016.

La convocation des étudiants

- Les convocations des étudiants du centre Fleura sont prioritaires ; le SSU a pris contact avec le centre qui lui enverra la liste des primo inscrits pour que le SSU établisse les convocations qu'il lui enverra
- Pour les autres composantes, les étudiants seront invités à prendre contact avec le service (document préparé par VL + NA+AP) ou seront convoqués à date et horaire fixe par publipostage à partir du fichier Excel

La visite médicale des étudiants

- ✓ Sur Clermont-Ferrand/ Aubière,

Un dossier Excel sera ouvert pour le suivi sanitaire et administratif

Les bilans de santé seront effectués par les infirmières du SSU ; les RDV seront inscrits sur un agenda partagé sur fichier Excel

Les RP seront réalisées au CLAT 63 (dispensaire E Roux) dans le cadre de ses missions de dépistage et de prévention de la tuberculose. Le secrétariat du SSU adressera tous les jeudis la liste des étudiants inscrits sur le planning CLAT de la semaine suivante. Les RP seront remises à l'étudiant en cas de lecture immédiate. Dans tous les cas le dispensaire enverra chaque semaine au SSU les résultats de la RP sur la liste transmise. Le CLAT conservera les radios que le SSU récupèrera régulièrement.

Quel que soit le site, une infirmière recevra ces étudiants pour une visite de prévention. A l'issue de la visite, l'infirmière fixera un RDV radiologie à l'étudiant en fonction des plages de RDV RP disponibles sur le planning figurant sur un fichier Excel partagé. Ce fichier sera réactualisé toutes les semaines par NA et VL. Les ITN ne donneront pas lieu à une convocation ultérieure.

- ✓ Sur les sites délocalisés, les étudiants étrangers seront reçus par l'infirmière qui remettra à l'étudiant une ordonnance de RP (CLAT ou libéral) et conviendra ou non d'un RDV ultérieur pour le résultat de la radio.

Les contacts

Les interlocuteurs du SSU seront les responsables informatiques et les responsables de scolarité des composantes dont les coordonnées figurent en annexe.

SSU	
Infirmière référente VL	virginie.lavin@udamail.fr 0473349720
Secrétaire référente NA	najia.aouda@udamail.fr 0473349720
Médecins référents :	anne.perreve@udamail.fr et nathalie.mascle@udamail.fr

Dispensaire Emile Roux	
Convention	
Christine.brugiere@puy-de-dome.fr	
Radiographie pulmonaire	
sandra.pages@puy-de-dome.fr 0473145071	
Enquêtes de prophylaxie	
Marc Hertzler, cadre de santé infirmier	
0473145077 ou 0473145080	
marc.hertzler@puy-de-dome.fr	
Patrice Lemaire	
0473145082 ou 0473145080	
patrice.lemaire@puy-de-dome.fr	
François Marchandise	
0473145083 ou 0473145080	
francois.marchandise@puy-de-dome.fr	
Karine Mathias	
0473145079 ou 0473145080	
karine.mathias@puy-de-dome.fr	
Sophie Canton	
0473145180 ou 0473145080	
sophie.canton@puy-de-dome.fr	

UCA

DIVU : laurent.mouret@ucamail.fr 0473406319

Responsable informatique : Didier.chabaud@uca.fr 0473406115

Audrey.chades@uca.fr 0473406188

Responsable de la scolarité : Chantal.paput@uca.fr

Centre Fleura claire.bertonneau@uca.fr 0473406490

Protocole établi le 14/02/2017

Validité 1 an

Visa direction